

Questions orales

peut-il justifier d'outrepasser tout le processus d'offres publiques et de vendre à un particulier sans que la population le sache? Comment peut-il justifier cela?

[Traduction]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir répondre à cette autre question du député.

Il y a environ deux ans, j'ai écrit au procureur représentant l'une des plaignantes, l'ancienne propriétaire d'une parcelle de ces terres. J'ai mentionné au procureur en question — M. Marco Gaggino, de l'Étude d'avocats Stikeman, Elliott — que, à l'époque, le gouvernement fédéral a décidé de négocier directement avec Carrière Bernier Limitée, compte tenu des circonstances.

Permettez-moi de vous citer un extrait de la lettre: «Vu les circonstances, l'entreprise avait manifesté son intérêt et elle représentait, selon nous, le seul acheteur réaliste étant donné qu'elle possédait la majorité des terrains au nord et au sud du terrain fédéral. Après réflexion, “—je le répète à mon collègue—” le ministère aurait mieux fait de procéder à des appels d'offres publics, comme j'ai l'intention de le faire pour la vente des autres terrains.»

Je suis d'accord avec le député. Dans cette affaire, les intérêts de la population ont été négligés, et je m'en excuse.

* * *

HIBERNIA

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

La MIL Davie a rendu publique une lettre honteuse de la part de l'ancien ministre de l'Énergie qui permet de penser qu'il a supplié les membres du consortium Hibernia de faire participer les Canadiens à la construction des supermodules, dont le contrat a fini par être accordé à des entreprises d'Italie et de Corée du Sud. Comme les membres du consortium jouissaient d'une exonération de 25 p. 100, ils lui ont signifié une fin de non recevoir.

Cela ne signifie-t-il pas que le gouvernement n'a absolument rien fait pour veiller à ce que les 3 milliards de dollars investis dans le projet Hibernia procurent des retombées à long terme pour les chantiers navals canadiens, comme le gouvernement l'avait promis quand il a saisi la Chambre du projet Hibernia?

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ferai remarquer à mon collègue d'en face que le contrat a été établi il y a plus d'un an par

la division de gestion du consortium Hibernia. La décision à cet égard a été prise par les propriétaires au plus haut niveau. Le gouvernement ne dispose d'aucun moyen légal ou contractuel lui permettant de forcer les propriétaires à inviter les entreprises canadiennes à faire des offres.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): C'est très simple, monsieur le Président. Étant donné que les contribuables canadiens investissent 3 milliards de dollars dans ce projet, nous nous serions attendus à des retombées à long terme pour notre industrie.

Pourquoi ne verrait-on pas là rien de moins que la plus totale incompétence, quand ces retombées ne profitent pas aux Canadiens?

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Avant que le député ne pique une crise, monsieur le Président, il devrait peut-être se rendre compte que 80 p. 100 des produits ont été achetés au Canada, ce qui représente des dépenses de 800 millions de dollars; cela a fourni des emplois aux Canadiens et permis aux entreprises canadiennes d'acquérir du matériel.

Le député n'est vraiment pas raisonnable.

* * *

LA VIOLENCE

Mme Edna Anderson (Simcoe—Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu ou au ministre qui le remplace.

Je sais que le gouvernement cherche les moyens d'interdire l'entrée au Canada du jeu du tueur en série et d'autres jeux semblables, mais je le trouve bien lent à intervenir.

Je ne peux pas m'empêcher de penser à ce meurtre horrible de Liverpool, où deux jeunes de dix ans ont enlevé et tué un enfant de deux ans. Il semble que les jeux où l'objectif est de collectionner les bébés morts font passer un comportement aussi antisocial que celui-là pour acceptable, ce qu'il n'est certainement pas. Mes électeurs et moi voulons savoir ce qui s'est fait pour interdire l'entrée de tels jeux au Canada.

• (1455)

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Revenu, qui se trouve à l'étranger pour d'importantes affaires officielles, je tiens à assurer à ma collègue que, selon l'information que je possède, tous les agents des douanes sont sur un pied d'alerte. Ces jeux sont interdits dès que leur existence est signalée au ministère.